



Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Date limite du 15 mars 2026

Commentaires et données générales

- 23 demandes de subvention ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaires composé d'artistes autochtones.
- Le jury a pu accorder 11 subventions dans le cadre de ce programme avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 47,8 %).
- 7 demandes supplémentaires ont reçu la mention « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 5 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 11 subventions octroyées, 4 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention

- Dans l'ensemble, le jury se réjouit du nombre de demandes solides dont les projets proposés ont un impact évident sur les artistes et les communautés, et le jury a apprécié que de nombreuses demandes abordent les thèmes de la préservation et de la revitalisation des traditions.
- Le jury recommande aux personnes candidates d'ajouter autant d'information que possible dans la description de projet, notamment l'impact du projet proposé sur la carrière de l'artiste ainsi qu'un plan de travail détaillé et réalisable pour mener à bien le projet proposé.
- Le jury recommande également d'inclure davantage de détails dans le budget de la demande, soit plus d'information sur chaque dépense, et d'indiquer si un financement supplémentaire provenant d'autres sources a été confirmé, le cas échéant.
- Pour les personnes candidates travaillant avec des collaborateurs, les membres du jury ont apprécié que le budget prévoie une rémunération détaillée et équitable pour les personnes impliquées dans le projet.
- Le jury a tenu à rappeler aux personnes candidates de soumettre des images et des vidéos de haute qualité dans la section « Exemples d'œuvre » de la demande. Les artistes peuvent se référer au [programme de Développement de carrière – Professionnalisation et promotion d'artsnb](#) pour obtenir du financement pour embaucher un.e photographe ou vidéaste professionnel.le.



arts nb

- De plus, le jury recommande aux personnes candidates de sélectionner soigneusement leurs exemples d'œuvres, en privilégiant ceux qui sont en rapport avec le projet proposé, afin de démontrer leur capacité à mener à bien ce dernier.
- Le jury tient à rappeler aux personnes candidates de bien faire la distinction entre les lettres d'entente des collaborateur.rices et les lettres de recommandation, car celles-ci ont deux objectifs différents :
 - Les lettres d'artistes, d'employé.es ou d'entreprises collaborant au projet proposé doivent être jointes à la section consacrée aux CV des collaborateur.rices et aux lettres d'entente. Ces lettres ont pour but d'expliquer comment chaque collaborateur.rice apportera son soutien au projet.
 - Les lettres de recommandation sont facultatives et doivent apporter un complément d'information sur la personne candidate et son travail, rédigée par une personne extérieure au projet proposé dans la demande.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Pour la création de nouvelles œuvres, veuillez vous référer au [programme de Création d'artsnb](#).
- Pour des projets de recherche, des projets historiques ou des documentaires traitant d'autres artistes autochtones de la province, veuillez vous référer au [programme de Documentation d'artsnb](#).
- Pour les artistes qui désirent mettre à jour leur portfolio avec des images ou des vidéos de qualité professionnelle de leurs œuvres, veuillez vous référer au [programme de Développement de carrière–Développement professionnel d'artsnb](#).